



ACQUÉRIR LE « RÉFLEXE EUROPÉEN »



LE NOUVEAU REGLEMENT EUROPEEN SUR LES SUCCESSIONS INTERNATIONALES

Madame Maria VILAR-BADIA, Legislative Officer, Commission européenne, DG Justice
Me Lucas VOGEL avocat au barreau de Bruxelles

**Lundi 7 décembre 2015
de 12h à 14h**

Salle Léon Cornil (Palais de justice – 3^{ème} étage)

Le règlement européen 650/2012 (*relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions, l'acceptation et l'exécution des actes authentiques en matière de succession et à la création d'un certificat successoral européen*) est d'application depuis le 17 août dernier.

Les intervenants aborderont dans une première partie le contenu du règlement : compétence des tribunaux, choix de la loi applicable, reconnaissance et exécution des décisions et des instruments authentiques, certificat successoral européen. La deuxième partie sera consacrée aux implications pratiques du règlement en termes de programmation successorale et de contentieux successoral.

La formation s'adresse à tous les avocats sans prérequis en droit de l'Union européenne.

Inscription est réservée aux avocats du barreau de Bruxelles jusqu'au 25 novembre 2015

Inscription au 02/519.81.15 ou rose-lyne.jamme@barreaudebruxelles.be

PAF : 10 € (comprenant le sandwich) à verser sur le compte de l'Ordre n° BE86 6300 2420 0650

Formation permanente : 2 points